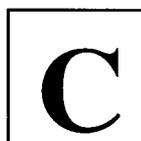


# Concours de bibliothécaire-adjoint et de bibliothécaire-adjoint principal

Jean GOASGUEN

Inspecteur Général des Bibliothèques

Président des jurys de concours de B.A. et B.A. principal



Certains ont pu penser que les concours de bibliothécaires-adjoints et de bibliothécaires-adjoints principaux seraient peut-être les derniers de leur espèce, dès lors que le corps des bibliothécaires-adjoints était appelé lui-même à disparaître, au moins dans sa configuration actuelle.

On sait que cette perspective n'a encore fait l'objet d'aucune décision concrète, encore moins d'un calendrier.

Il y aura donc encore des concours de bibliothécaires-adjoints et de bibliothécaires-adjoints principaux en 1991.

Il s'agit, au demeurant, de deux compétitions très différentes l'une de l'autre, et c'est là un premier fait à rappeler. Tout oppose ces deux concours : l'un, où l'apport externe constitue 80 % des présentés et des admis, se définit un peu comme la porte d'entrée de la profession, ou du moins comme le début du parcours institutionnel ; l'autre est au contraire le challenge des cadres expérimentés, celui où ils viennent remettre en jeu

leurs acquis et leurs certitudes. Entre les deux concours, la différence d'âge moyen est de l'ordre d'une vingtaine d'années, la différence des connaissances aussi : naturellement bien plus livresques et théoriques dans le premier, essentiellement concrètes dans le second.

Au plan pédagogique, l'opposition est non moins radicale.

Le concours de bibliothécaires-adjoints est un parcours d'obstacles composé de quatre épreuves écrites et de quatre épreuves orales (et d'une cinquième facultative), dont la préparation repose sur l'étude d'un programme très étendu. Pour le concours de bibliothécaire-adjoint principal, il n'y a aucun programme, une seule épreuve à l'écrit, une seule orale, et ces épreuves sont ainsi conçues qu'aucun étalage de connaissances n'y est possible.

Seules les qualités de réflexion, de méthode intellectuelle, de communication écrite et orale départagent les candidats.

**Comment se sont déroulés ces concours en 1990 ?**

## LE CONCOURS DE BIBLIOTHECAIRE-ADJOINT

### Observations générales

**Niveau du concours :** on avait observé en 1989 un déchet important, dès l'admissibilité, parmi les candidats du concours externe : 65 % n'avaient pas obtenu la moyenne, alors que 60 % des candidats au concours interne l'avaient obtenue. En 1990 le niveau de l'écrit s'est fortement élevé, surtout au concours externe : 62 % des candidats ont obtenu la moyenne dans chacun des deux concours.

Aussi bien en 1989 qu'en 1990, les résultats de l'admission font apparaître la supériorité finale des candidats du concours externe sur ceux du concours interne. 100 % d'admis en 1989, 76,8 % en 1990 au premier concours ; 76 % en 1989, 75 % en 1990 au deuxième concours (Ces différents pourcentages prennent en compte l'ensemble des admis sur la liste principale et la liste complémentaire). Mais surtout, la moyenne obtenue

nue par le dernier admis sur la liste complémentaire était de 10,65 en 1989, 11,15 en 1990 au premier concours, alors qu'elle n'était que de 9,96 en 1989 et 10,23 en 1990 au deuxième concours. Et au total 92,7 % des admissibles du concours externe ont obtenu la moyenne sur l'ensemble des épreuves, contre 66 % seulement des admissibles au concours interne.

Rien de surprenant, donc, dans cette première série d'observations, sinon la grande variation du niveau de l'admissibilité du concours externe entre 1989 et 1990 : est-ce une tendance lourde ou une conjoncture ?

Autre constatation : le taux des admis par rapport aux inscrits et le taux de réussite (pourcentage des admis par rapport aux présents à l'écrit) sont plus élevés chez les candidats masculins (18,8 % et 34 % au concours externe, 33,3 % et 42 % au concours interne) que chez les candidates (15,4 % et 24,5 % au concours externe, 30,7 % et 41,3 % au concours interne). Et on voit que cette différence est plus nette au concours externe qu'au concours interne.

**Origine des candidats :** on note sans surprise que 33 admis sur 75 sont issus du centre d'écrit de Paris. Mais il est intéressant d'apprendre que les régions du nord-ouest (Normandie, Bretagne, Pays de Loire) occupent une très honorable seconde place, avec 15 admis, dont 5 issus du centre du Mans, lequel se retrouve ainsi au 2e rang national. A contrario, par rapport à l'importance de leur population et de leurs bibliothèques (et de leurs centres de formation), on peut s'étonner de la place bien modeste occupée par l'ensemble des régions du sud-est (centres de Lyon, Grenoble, Aix, Nice), qui ne comptent que 8 admis (dont deux emplois réservés).

D'après l'enquête menée auprès des admissibles (53 réponses sur 93), il semble qu'environ 3 candidats sur 5 travaillent dans une bibliothèque, et qu'un sur cinq y travaillait depuis au moins six ans.

Mais un fait important est à souligner : sur 13 agents non titulaires présentés aux deux concours (12 et 1) et 11 agents des collectivités locales (10 et 1) aucun n'a été admis.

**Préparation au concours :** l'enquête auprès des admissibles (première du genre), a permis de recueillir plusieurs informations utiles, qui manquaient jusqu'à présent. Presque la moitié des candidats se présentaient pour la première fois, et presque quatre sur cinq ne s'étaient pas déjà présentés plus d'une fois. Approximativement 15 % s'étaient présentés trois fois ou plus.

Sur 53 candidats ayant répondu à l'enquête, 21 avaient suivi une préparation (en fait le C.A.F.B.), mais seulement dix d'entre eux l'avaient suivie pendant une période supérieure à trois semaines, sept privilégiés ayant bénéficié de plus de six mois. 23 candidats ont déclaré avoir reçu une aide pédagogique, dont 12 de Médiadix.

Un seul candidat a passé un examen écrit blanc, deux seulement avaient présenté le C.A.F.B.

Sur les 31 candidats travaillant dans une bibliothèque, 17 ont bénéficié d'une décharge de service, dont 3 d'une décharge totale (ce qui est à signaler), et 13 d'une décharge partielle. La majorité de ceux-ci (10) a disposé de trois heures par semaine, 3 seulement de 8 heures ou plus. Ces décharges ont été accordées à deux candidats pendant trois mois, à 8 pendant 8 à 12 mois, à deux pendant deux ans.

Des préparations partielles à des épreuves spécifiques ont été suivies principalement pour la rédaction de fiches (23 candidats), dans une moindre mesure pour l'épreuve de contraction de texte (13) et le sujet général (10). Quatre candidats seulement ont bénéficié d'une préparation à l'oral. Sur la qualité de la préparation, c'est également celle de l'épreuve de catalogage qui obtient de très loin le meilleur indice de satisfaction. C'est aux épreuves orales d'administration et de bibliographie que les candidats s'estiment le plus mal préparés.

## Les différentes épreuves

A l'écrit, les meilleures notes, mais aussi les plus mauvaises, ont été obtenues à l'épreuve de dactylographie (19,75 et 0) et à celle de catalogage (18,75 et 0). A l'oral, la meilleure note (19,5) a été obtenue à l'épreuve d'informatique, mais des 19 ont été attribués en bibliologie et administration. La plus mauvaise note (1) a été donnée par les jurys de bibliologie et informatique.

D'une année sur l'autre, les examinateurs formulent sensiblement les mêmes observations :

**A l'écrit :** difficulté pour les candidats de rédiger une note à partir de documents, sans tomber dans le double piège de la paraphrase et du collage de citations ; nécessité, dans l'épreuve de contraction de texte, de veiller à davantage de clarté et de cohérence dans l'analyse et le résumé.

**A l'oral :** imprécision générale des connaissances en bibliologie, absence du minimum de notions sur l'aspect matériel du livre ancien et contemporain. Absence identique du minimum de connaissance du cadre administratif et réglementaire où évoluera le fu-

tur bibliothécaire-adjoint ; plus généralement, l'épreuve d'administration apparaît fortement sacrifiée dans la préparation. Connaissances très insuffisantes de l'actualité bibliothéconomique : la lecture systématique de la presse professionnelle pallierait ce genre de carences, et apparaît comme la moins illégitime des exigences envers qui a choisi -ou exerce déjà- un métier déterminé. Les connaissances bibliographiques apparaissent plus solides, qu'il s'agisse des ouvrages de référence courants (en français) ou de l'actualisation dans ce domaine (supports autres que le papier).

Quant à l'épreuve facultative d'informatique, on a constaté qu'elle n'avait pas d'incidence sur le résultat final : elle apporte des points supplémentaires, mais ne permet pas d'obtenir un meilleur classement. Certains candidats pensent que quelques connaissances générales ou l'utilisation occasionnelle d'un micro-ordinateur suffiront pour passer cette épreuve... Or, elle demande une réelle préparation ou de solides révisions. Il est donc conseillé, pour les candidats internes, de demander des démonstrations sur les matériels et équipements existants dans l'établissement.

## **LE CONCOURS DE BIBLIOTHECAIRE- ADJOINT PRINCIPAL**

Le nombre d'emplois ouverts était presque trois fois plus élevé en 1990 (59) qu'en 1989 (21). Les 300 candidats présents avaient donc au départ une chance sur cinq.

Sur les 120 admissibles, 48 avaient composé à Paris, les 72 autres dans 22 centres, les meilleurs résultats étant obtenus par les candidats de Toulouse (8 admissibles), Aix (7) et

Bordeaux (6), les moins bons par Lyon, Nice, Besançon, Poitiers, Caen et Fort-de-France (un admissible chacun).

Au niveau de la liste d'admission, c'est la répartition par établissements qui est intéressante : 24 admis travaillent dans les bibliothèques universitaires, 16 travaillent dans les B.C.P., 13 à la B.P.I., 3 seulement à la Bibliothèque nationale, et 3 dans des établissements divers. Les candidats étaient très proches les uns des autres. Aucun n'a eu un résultat inférieur à la moyenne, et les trois premiers admis ont eu une moyenne de 14,5. A la dernière place des admis, 11 candidats ex-aequo ont obtenu la même moyenne de 12,25.

Il est clair que la préparation d'un concours de ce type ne se présente pas du tout dans les mêmes termes que celle du concours de bibliothécaires-adjoints. Ce qui handicape ou favorise les candidats les uns par rapport aux autres, ce n'est pas d'avoir suivi ou non telle ou telle formation. C'est, avant tout, un problème de gestion de carrière. De toute évidence, les candidats qui réussissent le mieux sont ceux qui ont pratiqué une certaine mobilité, ceux qui sont allés au-devant des responsabilités, ceux qui sont en mesure de comparer des expériences successives.

Cela dit, le jury n'a pas manqué d'être frappé par la performance d'ensemble des candidats de la B.P.I., qui se sont particulièrement distingués à l'occasion de l'épreuve orale. Pour réussir cet entretien, destiné à "apprécier la personnalité du candidat, ses connaissances et son expérience professionnelle", il faut savoir gérer une situation particulière d'échange, où on attend du candidat qu'il adopte un langage, un ton personnel et convaincant, qu'il donne

une bonne cohérence aux informations qu'il livre, et qu'il utilise bien son temps de parole.

Il importe que le candidat ait recueilli, au préalable, toutes les informations nécessaires auprès des responsables de son service, de son établissement.

Certains candidats ont du mal à mettre bien en forme leur exposé, à le présenter en public, à bien situer leur travail dans le cadre de leur établissement, et celui-ci dans son contexte géographique et son environnement documentaire.

Manifestement, les bibliothécaires-adjoints des B.C.P. et ceux de la B.P.I. sont plus à l'aise dans ce genre d'exercice que ceux des grandes bibliothèques universitaires et de la Bibliothèque nationale. C'est ainsi qu'un concours destiné à vérifier des connaissances et capacités individuelles, permet en même temps de constater que certains lieux ou climats professionnels favorisent plus que d'autres l'aptitude à exercer des responsabilités et la curiosité attentive envers l'évolution de la profession.